

Mairie de



Monsieur le Maire

A

Mesdames et Messieurs les parents d'élèves

Objet : inscription au restaurant scolaire

Mesdames, Messieurs,

Si vous souhaitez inscrire votre enfant à la restauration scolaire, pour que l'inscription soit effective, il vous faut compléter la page jointe (recto-verso) et retourner le document pour le **31 juillet 2020 au plus tard**. J'attire votre attention sur le fait que toutes les fiches d'inscription **non complètes** ne seront pas traitées. Le règlement intérieur devra obligatoirement être accepté et signé par les parents et les enfants (à partir du CP).

En raison de la crise sanitaire, le choix du prestataire pour la fourniture des repas au restaurant scolaire n'a pas pu être finalisé. Nous ne sommes donc pas en mesure actuellement de vous fournir les tarifs applicables à la prochaine rentrée. Nous vous prions de nous en excuser et comptons sur votre compréhension. Ils vous seront communiqués après délibération du Conseil Municipal.

Les modalités d'inscription restent les mêmes que les années précédentes, à savoir que vous avez le choix entre trois possibilités : l'inscription au forfait, l'inscription régulière ou l'inscription occasionnelle.

Il vous appartiendra **d'avertir** le secrétariat de la Mairie, lorsque **des modifications interviendront** sur les renseignements que vous nous aurez faits parvenir.

Vous remerciant par avance de votre collaboration, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de mes sincères salutations.



Les paiements devront être à jour pour que l'inscription soit validée.